

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **10 mai 2012**

Décision n° **B-2012-3219**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Echange sans soulte avec la société Bouwfonds-Marignan, de divers terrains nus situés entre la rue du Rail, l'avenue Bataillon Carmagnole et l'allée du textile

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur Barral

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : jeudi 3 mai 2012

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : vendredi 11 mai 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Daclin (pouvoir à M. Philip), Mme Besson, MM. Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Bouju (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, MM. David G. (pouvoir à M. Crédoz), Sangalli.

Absents non excusés : Mme Guillemot, MM. Barge, Charles, Vesco, Lebuhotel.

**Bureau du 10 mai 2012****Décision n° B-2012-3219**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Echange sans soulte avec la société Bouwfonds-Marignan, de divers terrains nus situés entre la rue du Rail, l'avenue Bataillon Carmagnole et l'allée du textile**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 25 avril 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon a retenu le projet Carré de Soie comme l'un des projets majeurs de ses plans de mandat.

Ce projet ambitieux, qui s'étend sur 500 hectares, participe au changement d'image de la première couronne et à la nécessaire densification du centre de l'agglomération.

La réalisation d'importants investissements dans le domaine des transports s'est accompagnée d'une politique d'acquisition foncière dans le but de développer des opérations immobilières bénéficiant de cette desserte exceptionnelle.

Dans le cadre de ce projet, la Communauté urbaine céderait à la société Bouwfonds-Marignan les emprises pour lots à bâtir qui lui sont nécessaires d'une surface d'environ 6 400 mètres carrés.

Il s'agit de terrains nus à détacher des parcelles cadastrées sous les numéros BN 39, BN 48, BN 59, BN 82, BN 41, BR 309, BR 424, BR 425 et BR 519 pour une surface hors œuvre nette (SHON) de 20 090 mètres carrés d'une valeur de :

- 80 % x 20 090 mètres carrés de SHON x 400 € le mètre carré pour les logements en accession, soit 6 428 800 €,

- 20 % x 20 090 mètres carrés de SHON x 250 € le mètre carré pour les logements sociaux, soit 1 004 500 €,

soit une valeur totale estimée à 7 433 300 €, libres de toute location ou occupation, conformément à l'avis de France domaine.

La Communauté urbaine, devant réaliser les voiries publiques intégrées au programme du plan d'aménagement d'ensemble (PAE), doit acquérir, de la société Bouwfonds-Marignan, le sol supportant les futures voies, le mail piéton et les espaces publics.

Il s'agit de terrains nus à détacher des parcelles cadastrées sous les numéros BR 305, BR 308, BR 310, BR 357, BR 359, BR 360, BR 363, BR 364, BN 51 et BN 52 pour une superficie d'environ 18 000 mètres carrés dont la SHON représente 20 090 mètres carrés. La valeur SHON est estimée à 7 433 300 €, libre de toute location ou occupation, conformément à l'avis de France domaine.

Aux termes de la promesse synallagmatique d'échange, les biens feraient l'objet d'un échange sans soulte, les frais d'acte notarié seraient supportés de moitié par chacune des parties ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 19 mars 2012 pour les terrains acquis ;

Vu l'avis de France domaine réputé donné le 9 avril 2012 pour les terrains cédés ;

#### DECIDE

**1° - Approuve** l'échange sans soulte avec la Société Bouwfonds-Marignan, de diverses parcelles de terrain nu situées entre la rue du Rail, l'avenue Bataillon Carmagnole et l'allée du Textile à Vaulx en Velin dans le cadre du projet Carré de Soie.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée sur l'opération n° 0P07O1757, le 9 janvier 2012 pour un montant de 1 500 000 € en dépenses.

**4° - Cet échange** ferait l'objet des mouvements comptables suivants :

- pour la partie acquise, évaluée à 7 433 300 € en dépenses : compte 2111 - fonction 824 et en recettes : compte 775 300 - fonction 824 - opération n° 0P07O1757.

- pour la partie cédée, la valeur historique évaluée à 720 302,81 € : en dépenses : compte 675 100 - fonction 824, et en recettes : compte 2138 - fonction 824 - opération n° 1320, 1463 et 0096.

- pour les frais notariés à hauteur de 50 000 € - compte 2111 - fonction 824 - opération n° 0P07O1757.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 11 mai 2012.**